



FORMATION
COMMERCE



OBJECTIFS :

Le titulaire d'un CAP Employé de vente spécialisé reçoit les clients dans une boutique ou en rayon d'un magasin. Son rôle est d'aider le client à faire son choix en le conseillant sur les articles qui pourraient lui convenir; ce qui implique une excellente connaissance des produits mis en vente. Le conseil représente une part importante du travail de vendeur.

Option A (produits alimentaires) : Elle permet de travailler dans les commerces alimentaires de détail et chez les grossistes de produits frais ou secs. L'employé informe les clients sur la fabrication et la composition des produits et les conseille.

Option B (produits d'équipement courant) : Elle permet de travailler dans tous les commerces de détail non-alimentaires ou en entrepôt chez les grossistes. L'employé réceptionne la marchandise, la contrôle et saisit les données pour tenir les stocks à jour. Il étiquette les produits, applique les protections antivols, collabore à la réalisation des vitrines et participe à l'inventaire et à la mise en place des opérations de promotion et des soldes. (produits d'équipement courant)

ADMISSION :

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus (ou 15 ans sortant de 3^{ème}).
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise agréementée.
- Etre de nationalité française ou avoir un titre de séjour permettant de travailler en France.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

- CAP : 2 ans en contrat d'apprentissage 420 heures / an de formation au CFA (Alternance de 2 semaines en entreprise pour 1 semaine au CFA)
- BAC : 2 ans en contrat d'apprentissage 19 semaines de formation par an au CFA

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS :

Le CAP Vente est orienté vers l'insertion professionnelle. Il est conçu pour que ses titulaires occupent directement un poste de vendeur

POURSUITE D'ÉTUDES :

- Bac pro Commerce

RENSEIGNEMENTS

www.cfamunicipaldesete.fr

CFA rue Mirabeau - BP 176 - 34200 Sète

TEL : 04 99 57 60 35 - FAX : 04 99 57 60 44